



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de Joliette tenue le mardi 12 juin 2018 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions, 632, rue De Lanaudière à Joliette, à laquelle étaient présents :

Monsieur Mario Lasalle, maire de Crabtree, Monsieur Roland Charest, maire de Saint-Pierre, Monsieur Alain Beaudry, maire de Joliette, Monsieur Marc Corriveau, maire de Saint-Thomas, Monsieur Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée, Monsieur François Desrochers, maire de Saint-Ambroise-de-Kildare, Madame Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes, Madame Françoise Boudrias, mairesse de Sainte-Mélanie, Madame Suzanne Dauphin, mairesse de Notre-Dame-des-Prairies tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Bellemare, préfet et maire de Saint-Paul.

Était également présent Monsieur Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

104-06-2018

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par Mme Françoise Boudrias et unanimement résolu que la séance débute à 19 h 40.

105-06-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par M. Marc Corriveau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout du point 12.1 au varia.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance ordinaire du 8 mai 2018
4. Période de questions
5. Administration générale
 - 5.1 Approbation des déboursés et des comptes à payer
 - 5.2 Ristourne aux 4 municipalités – allocation non imposable 2017-2018
6. Aménagement
 - 6.1 Avis de motion – règlement régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette et dépôt d'un projet de règlement
 - 6.2 Adoption du bilan 2017-2018 du programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.3 Approbation par la MRC de Joliette de la conformité du règlement numéro 2113-2018 modifiant le règlement numéro 523-1989 sur le zonage de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée
7. Comité ruralité
 - 7.1 Adoption du projet – Municipalité de Crabtree
8. Transport
 - 8.1 Titre annuel
 - 8.2 Autorisation appel d'offres public – circuit 50
 - 8.3 Ressources humaines – adjoint administratif au service des transports



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

9. Service vieillir dans sa communauté rurale
 - 9.1 FADOQ – demande d'appui au projet *soutien à l'ainé vulnérable*
 - 9.2 Présentation d'un projet – programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019*
10. Sécurité publique
 - 10.1 Adoption du plan local d'intervention d'urgence
11. Rapport(s), compte(s) rendu(s) et bilan(s) déposé(s)
 - 11.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 26 avril 2018 du comité administratif
12. Varia
 - 12.1 Projet Hexagone – protocole d'entente triennal entre les MRC de Lanaudière
13. Période de questions
14. Levée de la séance

106-06-2018

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

Il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. François Desrochers et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance du 8 mai 2018 soit adopté tel que présenté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont adressées au conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

107-06-2018

5.1 APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. François Desrochers et unanimement résolu d'autoriser les déboursés effectués au montant de 131 238,85 \$, tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les salaires et les paiements en ligne.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante, au montant de 1 376 395,65 \$ et en autorise le paiement.

108-06-2018

5.2 RISTOURNE AUX MUNICIPALITÉS – ALLOCATION NON-IMPOSABLE 2017-2018

Il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu que la MRC de Joliette rembourse aux quatre municipalités ci-dessus, la portion d'allocation non imposable non versée. La somme sera prise à même le surplus libre.

MUNICIPALITÉS/VILLES	2017 - RÉÉL	2018 - ESTIMÉ
St-Paul	8 114,22 \$	7 978,99 \$
Joliette	7 340,68 \$	7 421,43 \$
Notre-Dame-des-Prairies	7 170,14 \$	4 891,40 \$
Saint-Charles-Borromée	5 880,08 \$	5 397,41 \$

6. AMÉNAGEMENT

109-06-2018

6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU SOUS JURIDICTION DE LA MRC DE JOLIETTE ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, Madame Céline Geoffroy donne avis de motion et dépose un projet de règlement en vue de l'adoption du règlement régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette, lequel règlement sera soumis à une séance subséquente pour adoption.



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

110-06-2018

6.2 ADOPTION DU BILAN 2017-2018 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette a résolu, en octobre 2015, de signer l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la Matawinie a déposé les documents requis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour le bilan annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par Mme Françoise Boudrias et unanimement résolu :

- 1- D'adopter le bilan 2017-2018 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière, comme présenté.
- 2- Que copie électronique et copie conforme de la présente résolution soient transmises au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

111-06-2018

6.3 APPROBATION PAR LA MRC DE JOLIETTE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2113-2018 MODIFIANT RÈGLEMENT NUMÉRO 523-1989 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée veut modifier son règlement de zonage 523-1989 conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2113-2018 modifie le règlement de zonage afin de revoir les normes en matière d'entreposage saisonnier et d'affichage ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagiste de la MRC de Joliette a examiné le règlement 2113-2018 de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2113-2018 s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et le document complémentaire (*règlement 31-1986*) ne traitent pas des dispositions normatives du règlement 2113-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. Marc Corriveau et unanimement résolu :

- 1- D'approuver la conformité du règlement numéro 2113-2018 puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;
- 2- Que la direction générale soit autorisée, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

7. COMITÉ RURALITÉ

112-06-2018

7.1 ADOPTION DE PROJET – MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé satisfait les critères d'admissibilité à la Politique de soutien aux projets structurants de la ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet obtient le pointage requis pour acceptation à la grille d'analyse du PSPS-Ruralité de la MRC de Joliette ;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé est disponible au fonds de développement du territoire ruralité et que le projet garantit un investissement minimum de 20% du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Françoise Boudrias, appuyée par M. François Desrochers et unanimement résolu :

- 1- D'octroyer une subvention provenant de l'enveloppe cumulative réservée à la ruralité, pour atteindre un montant maximal de 114 587,50 \$ à la Municipalité de Crabtree conformément à la demande déposée ;



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

- 2- D'ajouter une clause à l'entente stipulant qu'advenant le cas où la MRC de Joliette n'attribue aucun montant au budget 2019 pour le Fonds de développement des territoires ruralité, la Municipalité de Crabtree devra alors rembourser un montant de 14 369,50 \$;
- 3- D'autoriser la préfecture et la direction générale de la MRC de Joliette à signer le protocole d'entente avec la Municipalité de Crabtree.
- 4- De transmettre une copie conforme de la présente à la Municipalité de Crabtree.

8. TRANSPORT

113-06-2018

8.1 CRÉATION D'UN TITRE ANNUEL – RÉSEAU URBAIN

- CONSIDÉRANT QUE les usagers du réseau urbain peuvent se procurer des titres de transport sous différents formats : billet unitaire, livrets de 10 passages et titre mensuel ;
- CONSIDÉRANT la possibilité d'offrir un titre de transport annuel pour le réseau de transport urbain de la MRC de Joliette ;
- CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité de transport à sa rencontre du 20 avril 2018 ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Dauphin, appuyée par M. Alain Beaudry et unanimement résolu :
- D'offrir un titre de transport annuel aux usagers du réseau de transport urbain de la MRC de Joliette qui correspondrait au coût de 10 titres mensuels payable lors de l'acquisition du titre.

114-06-2018

8.2 AUTORISATION APPEL D'OFFRES PUBLIC – CIRCUIT 50

Il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par M. Marc Corriveau et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jacques Bussièrès, à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de services de transport de personnes pour la desserte entre Joliette/Lavaltrie/Repentigny/Montréal – circuit 50.

115-06-2018

8.3 RESSOURCES HUMAINES – ADJOINT ADMINISTRATIF AU SERVICE DES TRANSPORTS

- CONSIDÉRANT QU' après une évaluation de la redistribution des tâches et la croissance rapide des demandes de transport adapté ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu :
- De créer un poste d'adjoint administratif au service des transports à 35 h / semaine tel que présenté au sommaire préparé par la direction générale.

116-06-2018

8.4 ENTENTE TRANSPORT LANAUDIÈRE

- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par M. Mario Lasalle et unanimement résolu :
- Il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par M. Mario Lasalle et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jacques Bussièrès, à présenter aux MRC de Matawinie, de Montcalm et de D'Autray, ainsi qu'à l'ARTM, une offre de services en transport pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2019 selon le sommaire présenté par la direction générale.

9. SERVICE VIEILLIR DANS SA COMMUNAUTÉ RURALE

117-06-2018

9.1 FADOQ – DEMANDE D'APPUI AU PROJET SOUTIEN À L'AÎNÉ VULNÉRABLE

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette a reçu une demande d'appui de la FADOQ – région Lanaudière pour son projet *Soutien à l'ainé vulnérable* dans le cadre de l'appel de projet 2018-2019 du programme *Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité* (ITMAV) ;



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait considérablement améliorer la qualité de vie des aînés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Françoise Boudrias, appuyée par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu :

Que le conseil de la MRC de Joliette appuie la FADOQ – région Lanaudière pour la présentation de son projet Soutien à l'aîné vulnérable auprès du ministère de la Famille.

118-06-2018

9.2 PRÉSENTATION D'UN PROJET - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le service Vieillir dans sa communauté rurale de la MRC de Joliette désire présenter un projet de Tournée de conférences – ateliers pour les aînés vivant en milieu rural de la MRC de Joliette auprès du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019 d'Emploi et développement social Canada ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet regroupe plusieurs actions inscrites aux politiques MADA et PF-MADA des municipalités rurales de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE ces conférences-ateliers visiteront les milieux ruraux à tour de rôle afin de mobiliser le plus d'aînés possible et favoriser leur participation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Françoise Boudrias, appuyée par M. Marc Corriveau et unanimement résolu :

D'autoriser le service Vieillir dans sa communauté rurale de la MRC de Joliette à présenter le projet Tournée de conférences-ateliers pour les aînés vivant en milieu rural de la MRC de Joliette auprès du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019 d'Emploi et développement social Canada.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

119-06-2018

10.1 ADOPTION DU PLAN LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique impose aux MRC de se doter d'un plan local d'intervention d'urgence pour les milieux isolés et/ou hors route ;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention pour la réalisation d'un PLIU ainsi que pour l'acquisition d'équipement de sauvetage ;

CONSIDÉRANT le projet de PLIU de la MRC de Joliette élaboré par le service de sécurité incendie de Saint-Charles-Borromée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par Mme Suzanne Dauphin et unanimement résolu :

- 1- D'adopter le plan d'intervention d'urgence pour les milieux isolés et/ou hors route tel que présenté ;
- 2- Que le PLIU ainsi que la présente résolution soient transmis au ministère de la Sécurité publique.

11. RAPPORT(S), COMPTE(S) RENDU(S) ET BILAN(S) DÉPOSÉ(S)

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 26 AVRIL 2018 DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Les membres du Conseil prennent connaissance du dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier du procès-verbal du Comité administratif du 26 avril 2018.

12. VARIA

120-06-2018

12.1 PROJET HEXAGONE – PROTOCOLE D'ENTENTE TRIENNAL ENTRE LES MRC DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Ce projet a été amorcé en 2006 et favorise le développement du secteur culturel et patrimonial de la région de Lanaudière ;



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de poursuivre la promotion de l'ensemble des ressources culturelles, artistiques et patrimoniales de toute la région de Lanaudière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Françoise Boudrias, appuyée par M. Mario Lasalle et unanimement résolu :

- 1- D'autoriser le préfet, M. Alain Bellemare, à signer pour et au nom de la MRC de Joliette le protocole d'entente à intervenir entre les MRC de Lanaudière relatif au portail des ressources culturelles et patrimoniales de Lanaudière, le projet Hexagone.
- 2- Que ce protocole d'entente soit d'une durée de trois (3) ans soit 2017, 2018 et 2019 au coût annuel de 1 000 \$ pour un total de 3 000 \$.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucune question n'est adressée aux élus.

121-06-2018

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Marc Corriveau, appuyé par Mme Françoise Boudrias et unanimement résolu que la séance soit levée à 20 h 29.


Alain Bellemare, préfet


Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier